



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la marine marchande

Question écrite n° 6184

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la situation de la marine marchande française. Celle-ci est confrontée à la mondialisation du *shipping* international, qui se caractérise trop souvent par des pratiques de dumping commercial et social. Elle lui demande de lui faire part des principaux enseignements issus de l'audit diligenté par le précédent gouvernement sur la politique de soutien au pavillon français, le RIF, et de lui préciser les mesures qu'il compte prendre en faveur de la marine marchande française et de la préservation de ses emplois. Elle lui demande enfin de lui faire connaître sa position vis-à-vis du projet de création d'un registre européen.

Texte de la réponse

Le Registre international français (RIF) a été créé afin de défendre le pavillon national et l'emploi des marins. Depuis sa création, ce registre a rempli en partie ses objectifs en enravant la chute du nombre de navires sous pavillon français. Sur 293 navires inscrits au RIF au 1er juillet 2012, seulement 141 proviennent du registre des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), registre que le RIF a remplacé. La plupart des navires restants (139) sont des entrées nouvelles sous pavillon français. Depuis sa création en 2005, ce registre a donc réussi à réunir un nombre de navires supérieur à celui que comptait auparavant le pavillon français. Cette évolution s'est traduite par une progression régulière, entre 2005 et 2009, du nombre de marins français liés à la flotte marchande sous RIF (+ 24 % en 4 ans). Toutefois, depuis 2009, le nombre de marins sous RIF stagne, en raison à la fois du contexte économique dégradé et de problématiques spécifiques au secteur du transport pétrolier. En effet, en raison de la grave crise que traverse l'industrie du raffinage française, en moins de 5 ans le nombre de VLCC (very large crude carrier, grands navires de transport du pétrole brut) sous RIF relevant de la loi n° 92-1443 du 31 décembre 1992 est passé de 16 à 8 unités. Ces évolutions sont porteuses de conséquences pour l'emploi des marins français. C'est pourquoi le ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche a fait de la défense du pavillon français et de l'emploi marin un axe prioritaire de sa politique. Une mission sur le registre RIF avait été confiée il y a quelques mois au président du conseil supérieur de la marine marchande. Ses principales propositions ont été les suivantes : - une évolution administrative et matérielle du guichet unique du Registre international français afin d'en améliorer l'efficacité ; - l'extension de l'éligibilité au RIF à d'autres navires, ce registre pourrait notamment s'étendre aux navires de recherche et à ceux de pêche ; - de nouvelles négociations sociales. Une prochaine mission portera plus largement sur la question de la compétitivité du pavillon français. Des travaux sont également en cours sur la refonte de la loi n° 92-1443 portant réforme du régime pétrolier du 31 décembre 1992. Cette révision vise à renforcer la sécurité des approvisionnements stratégiques et aura également pour effet d'augmenter le nombre de navires de vrac liquide sous pavillon français. Cela sera de nature à soutenir le développement du savoir faire national et l'emploi de marins français dans le domaine stratégique des approvisionnements énergétiques. Si le projet de registre européen appelé « euros » a été abandonné il y a de nombreuses années, sans qu'aucun projet équivalent ne s'y substitue, les différentes réformes introduites dans la plupart des États membres ont eu pour objectif le

maintien des pavillons nationaux. C'est ce qu'a fait la France avec la création du RIF dans le but de développer le pavillon national et l'emploi des marins.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6184

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5357

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2900